

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/04/2017

Dossier complet le :

07/04/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005066

### 1. Intitulé du projet

Plateforme de transit de broyat de pneu

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Comptoir Languedocien de Transit et de Manutention

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

STRAUSS Jérôme, Directeur Général

RCS / SIRET

3 4 3 | 0 2 6 | 5 2 2 | 0 0 0 | 1 5

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Rubrique ICPE concernée : n°2714 "Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois." Seuil d'autorisation pour la rubrique 2714 : 1 000 m3 Capacité de la plateforme de transit : 6 500 m3 de pneus broyés

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Utilisation d'une plateforme extérieure imperméabilisée existante au sein de l'emprise portuaire de Port-la-Nouvelle pour effectuer des opérations de réception/expédition de pneus broyés.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le Comptoir Languedocien de Transport et de Manutention est implanté dans les ports de Port La Nouvelle et Port-Vendres en tant qu'opérateur exploitant louant et utilisant les installations portuaires détenues par la Région Occitanie. Le CLTM peut disposer à cet effet d'entrepôts et de terres pleins "enrobés" en zone portuaire afin d'effectuer des opérations de transit multimodales (terre-mer) pour de nombreuses marchandises qui à ce jour soumettent l'activité à simple régime déclaratif ICPE.

Afin de répondre à une demande d'un de ses clients, le CLTM souhaite pouvoir accueillir des pneus broyés sur l'une des plateformes de transit dont elle peut disposer.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucuns travaux ne sont nécessaires, la plateforme devant accueillir les pneus broyés étant déjà existantes et les infrastructures portuaires existantes suffisantes pour assurer la gestion de ce flux.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le marché correspond à la réception sur l'année d'environ 8 000 t à 15 000 t de pneus broyés (morceaux de quelques centimètres à une dizaine de centimètres) par lots de 2 500 à 4 000 t.

Chaque apport s'effectue par des rotations de camion durant pour chaque lot en moyenne 1 mois acheminant le pneu broyé sur la plateforme de transit.

Dès que le lot est complet, il est chargé sur un bateau au moyen des installations portuaires, ce chargement durant entre 1 et 2 jours.

La plateforme sera par conséquent rarement pleine et souvent vide de pneus broyés, cette opération s'effectuant par campagnes.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale en application du 2° de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement mentionnée à l'article L.512-1

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la plateforme de transit	3 350 m <sup>2</sup>
Tonnage maximal instantané des lots en transit sur la plateforme	4 000 t
Volume maximal instantané de broyat de pneu en transit sur la plateforme	6 500 m <sup>3</sup>
Hauteur prévisionnelle du stock	~5 m
Trafic de poids-lourds associé à l'acheminement du broyat de pneu sur la zone portuaire	~10/j

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de Commerce  
Dars de Commerce  
11210 PORT-LA-NOUVELLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3° 2' 57" E Lat. 43° 1' 24" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Port-la-Nouvelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Port-la-Nouvelle : Territoire de la commune concerné mais pas la parcelle de projet : - Carte de bruit stratégique du réseau ferroviaire (Voie ferrée Perpignan - Montpellier) - Carte de bruit stratégique du réseau routier départemental (RD3)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Port-la-Nouvelle - Zone Portuaire - Approuvé le 19/11/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A plus de 750 m : ZSC Complexe lagunaire de Bages-Sigean (FR9101440) et ZPS Étangs du Narbonnais (FR9112007) A plus de 1,2 km : ZSC Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien (FR9102013) et ZPS Côte languedocienne (FR9112035) A plus de 1,5 km : ZSC Complexe lagunaire de Lapalme (FR9101441) et ZPS Étang de Lapalme (FR9112006)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A plus de 500 m : Canal du Midi (SC1997040401)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité est uniquement du transit ; aucun lavage de plateforme n'est nécessaire ; aucune consommation d'eau n'est nécessaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage, aucun prélèvement, aucune modification de la topographie des lieux ne sont nécessaires ou prévus pour le projet ; l'ensemble du projet se déroulera sur une surface imperméabilisée existante. Aucune modification des masses d'eau souterraines n'est donc attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun aménagement, aucun terrassement n'est nécessaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun aménagement, aucune construction n'est nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est au coeur de la zone portuaire, en dehors de tout secteur d'enjeu écologique et ne s'accompagne d'aucun effet indirect spécifique possible (absence de rejet, d'émission atmosphérique, de bruit, etc.) pouvant engendrer des perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est au coeur de la zone portuaire, en dehors de toute zone Natura 2000 et ne s'accompagne d'aucun effet indirect spécifique possible (absence de rejet, d'émission atmosphérique, de bruit, etc.) pouvant engendrer des perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme au sein de la zone portuaire est déjà existante et sert déjà à du transit d'autres matières déjà autorisées (matériaux minéraux notamment).  Aucune consommation foncière nouvelle n'est donc nécessaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Port-la-Nouvelle - Zone Portuaire : Le projet est en bordure du zonage réglementaire du PPRT, partiellement concerné par les secteurs d'aléa b1a et b2a correspondant aux niveaux d'aléa thermique et/ou surpression faible. Des règles particulières sont prévues pour les constructions principalement pour la sécurité des occupants. Le projet n'est donc pas concerné par ces règles (aucune construction prévue). Aucune restriction d'utilisation ou d'exploitation n'est prévue. Ce PPRT n'a pas d'incidences sur le projet et n'est pas de nature à renforcer un risque existant. L'étude des dangers prévue dans le cadre de l'Autorisation Environnementale détaillera ces aspects et traitera également du risque incendie associé au volume de broyat.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Port-la-Nouvelle est couvert par le TRI de Narbonne pour les risques de submersion marine et débordement de la Berre. Cet aspect sera pris en compte dans l'étude des dangers prévue dans le cadre de l'Autorisation Environnementale. Il peut être avancé que le projet n'est pas de nature à modifier le risque inondation : - la plateforme peut déjà être utilisée pour stocker des volumes importants de matériaux : pas de modification des volumes de crue disponible - les pneus broyés ne sont pas susceptibles d'engendrer une altération notable de la qualité des eaux de crue
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le broyat de pneus (morceaux de plusieurs centimètres) n'est pas source de risques sanitaires particuliers.  Aucun risque sanitaire particulier n'est connu sur ce secteur ; le projet ne nécessitera par ailleurs pas la présence de personnel sur la plateforme de transit pendant une durée prolongée (pas de surveillance particulière, pas de procédés).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acheminement du broyat de pneu sur la plateforme : environ 10 camions par jour pendant 3 à 6 semaines 3 à 6 fois par an empruntant les voiries existantes de desserte de la zone portuaire  Trafic maritime correspondant à 2 à 3 bateaux par an empruntant le chenal portuaire existant
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sonores de l'activité de transit sont uniquement liées aux opérations de transport et de manutention (chargeur, camion).  Ces émissions sonores se mêleront à celles de l'activité normale de la zone portuaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transit de broyat de pneu n'est pas source d'odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive n'a été notée sur la plateforme
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transit de broyat de pneu n'est pas source de vibrations
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration particulière n'a été relevée sur la plateforme
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transit de broyat de pneu n'est pas source de lumière et ne nécessite pas de sources lumineuses autres que celles préexistants sur la zone portuaire.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transit de broyat de pneu n'est pas source de rejets dans l'air autre que lié au trafic de même que n'importe quelle marchandise pour laquelle la zone de transit peut être utilisée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le broyat de pneu n'est pas source d'émissions liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales percolant à travers les pneus transiteront via les ouvrages de traitement des eaux de la zone portuaire avant rejet dans le port. Il n'est pas attendu de pollution particulière des eaux. Cet aspect sera détaillé dans l'étude d'incidence environnementale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme étant uniquement à vocation de transit, l'intégralité des marchandises (broyât de pneus) est reprise au chargeur, sans résidu pouvant constituer un déchet.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au coeur de la zone portuaire. Il ne représente pas une nouvelle surface d'activité. La hauteur du stock de broyat restera inférieure à 5 m soit très inférieure aux autres équipements (grues) ou bâtiments (cuves, entrepôts) ou encore dépôts (matériaux minéraux par exemple) présents sur la zone portuaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein de la zone portuaire, sur une plateforme existante déjà dédiée au transit de matériaux. Aucune modification des activités humaines, aucune modification de la destination des sols n'est donc amenée avec le projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne présente pas d'incidences du fait notamment du choix de l'emplacement, de la nature des marchandises et de l'absence de procédé et d'installation particuliers sources de nuisances (transit uniquement).

L'espace utilisé pour l'activité est existant et déjà dédié aux opérations de transit multimodal ; ce choix permet d'éviter le recours à une nouvelle emprise foncière et permet en parallèle de bénéficier des différents équipements portuaires existants.

La plateforme portuaire comporte des équipements de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le port (dégrilleur, décanteur, débourbeur déshuileur notamment). Le chargement éventuel des eaux météoriques par des petits éléments et leur rejet dans le port sera ainsi évité par ces dispositifs.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

Il s'étend sur une petite surface (3 350 m<sup>2</sup>), s'insère au sein de la zone portuaire, ne nécessite pas de nouvelle emprise foncière ou de construction particulière et consiste uniquement en l'utilisation d'une plateforme de transit existante pour un nouveau flux de marchandises. L'occupation sera temporaire et le broyat de pneu ne présente pas d'effets particuliers sur l'environnement.

Le projet étant soumis à Autorisation Environnementale, il fera déjà par ailleurs l'objet d'une notice environnementale, d'une étude des dangers et d'une enquête publique.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



